



www.habarcq.fr

La Gazette Municipale habarcquoise

n°38.
Octobre
2017

Le Mot du Maire

Septembre 2017 est passé en un éclair avec notre traditionnelle ducasse et le succès au rendez vous avec les « foulées du diable » : à ce sujet, vous avez une superbe vidéo sur notre page Facebook. Rendez vous est pris pour l'année prochaine en renforçant encore nos racines rurales dans un cadre festif et jovial !

La découverte pour certains ou redécouverte pour d'autres de nos carrières souterraines en plein centre du village a rencontré un franc succès : les sourires à la remontée du souterrain ont réjoui les organisateurs de l'association ARRRAS.

Encore un grand merci pour leur dévouement, leur disponibilité, leur richesse culturelle !

Vous avez également constaté les travaux d'assainissement rue du Pont qui viennent de s'achever. Le calendrier se déroule comme prévu avec 3 semaines rue du Bois puis direction chemin des Fresnaux courant novembre, avec un passage rue d' Arras (de la rue du Pont au calvaire) pendant les vacances scolaires à la demande du Conseil Départemental.

Après validation en Conseil Communautaire, la Communauté de communes « les Campagnes de l'Artois » propose HABARCQ comme un des quatre centres de loisirs répartis sur le territoire, chaque mercredi de 7h30 à 18h30.

Nous allons rencontrer prochainement notre percepteur pour évoquer nos besoins de financement au regard des travaux nécessaires chemin des Fresnaux et de l'Argilière après le passage de l'assainissement...quid de la suppression à venir de la taxe d'habitation ?

Pour mémoire, nous avons obtenu une subvention de 8000€ par le Sénateur RAPIN et une dotation d'équipement des territoires ruraux de 56775€ par la préfecture, pour un montant estimé de travaux de 263500€ : nous devons avancer prudemment au regard de la baisse des dotations forfaitaires allouées par l'État (40000€ en moins par an pour HABARCQ).

Vous m'avez sollicité dernièrement pour qu'un rappel soit effectué sur les nuisances sonores et je vous invite à dialoguer et faire preuve de tolérance quand cela est possible avant tout constat d'infraction.

Soyons solidaires pour garder notre qualité de vie où il fait bon vivre !

Citation du mois

« Triste est l'automne pour celui qui ne sait l'égayer »

Infos municipales

Agence Postale Communale

L'agence postale sera fermée jusqu'au 21 octobre 2017 inclus.

Vie du village

« Nettoyons la nature »

Chaque année les enfants de l'école d'Habarcq participent à cette journée, encadrés et encouragés par des mamans et les enseignants. Ils ramassent environ 30 kg de déchets divers.

Cette opération a dû être annulée cette année en raison des travaux, trop de circulation dans les rues adjacentes et des voitures qui descendent la rue de la Poste, en sens interdit, donc trop dangereux. Rendez-vous est pris pour l'an prochain...

Du 2 au 8 octobre : semaine de sensibilisation APEI

Créé en 1960, reconnu d'utilité publique et plusieurs fois déclaré grande cause nationale, le mouvement UNAPEI représente et accompagne les personnes avec des troubles neuro-développementaux (déficience intellectuelle, autisme, polyhandicap, handicap psychique, DYS).

L'Idéale va faire un don. Si vous souhaitez participer à cette opération, vous pouvez vous connectez sur <http://www.operationbrioches.org/>

Rando Adrien Petit

Comme l'an dernier, Adrien Petit vous propose de participer à une randonnée pédestre ou VTT le **samedi 21 octobre 2017**. Vous êtes attendus entre 13h et 15h à la salle des fêtes d'Habarcq.

Vous pourrez choisir entre une marche de 7 ou 11 kms, ou une randonnée en VTT de 15 ou 40 kms. Une collation vous sera remise à la fin de la randonnée, et une tombola aura également lieu. De nombreux lots à gagner !

Toutes les inscriptions se font par mail à randoadrienpetit@laposte.net avant le dimanche 15 octobre minuit. Précisez en vous inscrivant à quelle rando vous désirez participer.

Le règlement de 4 € se fera sur place.



Vendredi 27 octobre à Habarcq



Venez passer un excellent moment avec ce spectacle musical burlesque. Ces deux musiciens de formation classique dont la renommée internationale n'est plus à démontrer, viennent présenter leur nouveau récital en France. L'entrée est de 5€, gratuit pour les moins de 12 ans. Début du spectacle à 20h30.

Réservations au 03 21 22 83 74 ou a.pennequin@lpdv.fr

Rappel du respect du savoir-vivre

- **Nos amis les chiens** : Par respect pour autrui, nous devons veiller à ce qu'ils n'aboient pas de façon intempestive et qu'ils ne vagabondent pas dans les rues, ainsi que dans les propriétés privées. Sur la voie publique et le terrain de foot, il faut ramasser leurs besoins et donc, prévoir lors des sorties le matériel nécessaire à cet effet.

- **Chien qui aboie : ce que dit la loi** ! Concernant les aboiements, on parle de bruits de comportement ou de bruits domestiques. Ils sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique : article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. Durée, répétition, intensité... Un seul de ces critères suffit à constituer un trouble de voisinage. Ils ne sont pas cumulatifs. Ainsi, si le chien de vos voisins hurle à la mort, ou aboie tous les jours ou de longues heures durant, vous êtes dans votre droit en demandant au propriétaire de faire taire son animal.

- **Animaux : interdit d'interdire.** La loi du 9 juillet 1970 répute non écrite toute clause qui interdirait la détention d'animaux familiers dans un logement. Une détention toutefois subordonnée au fait que ledit animal ne cause aucun dégât à l'immeuble, ni aucun trouble de jouissance aux occupants de celui-ci. Attention, la détention de chiens d'attaque peut toutefois être interdite.

- **Nuisances sonores : de la diplomatie.** Avant d'envoyer les polices de France et de Navarre chez votre voisin ou d'envisager de nourrir son fauve à coup de somnifères... Essayez d'aller parlementer ! Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là, et votre voisin n'est peut-être pas conscient de la gêne que provoque son animal. Dans un second temps, ou devant un refus de discussion, vous pouvez commencer par adresser un courrier au propriétaire du chien concerné, afin de lui rappeler la législation en vigueur, ainsi que les sanctions auxquelles il risque de devoir faire face. Celui-ci peut en effet se voir poursuivre en tapage diurne et devant le tribunal d'instance ou de grande instance « pour trouble anormal de voisinage » et aux fins d'obtenir la cessation du trouble. Si rien ne change, vous serez contraint de faire appel aux forces publiques.

Faire constater l'infraction. Les officiers de police judiciaire ou le maire sont habilités à constater ce type d'infraction. Contactez votre gendarmerie, ils se déplaceront pour apprécier sur place le bruit. Aucune mesure n'est obligatoire, l'agent se contentera d'une « constatation auditive ». Si le chien de vos voisins aboie anormalement (longtemps, de façon répétée ou très fort), un procès-verbal sera dressé, et une mise en demeure de remédier au problème leur sera présentée.

Le propriétaire du chien perturbateur pourra se voir condamné : d'une amende de 450 € à la confiscation de l'animal. Une mesure extrême qui peut, peut-être, encourager vos voisins à trouver une solution alternative et moins traumatisante.

- **Le bruit :** Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance, dès lors qu'il porte "*atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité*". Et cela, de jour comme de nuit. Or, c'est à la portée de tous d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir vivre...

- **Les travaux de jardinage et de bricolage :** Ils doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, aucun arrêté municipal ne régit les horaires autorisés, néanmoins de nombreuses municipalités ont adopté ces mesures : les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30; le samedi de 9 à 12h et de 14 à 19h; le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h. Les bruits occasionnés par les engins motorisés de loisirs, mais aussi par certaines manifestations, peuvent eux aussi être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.

Vie associative

L'Idéale :

- **Le Club dictée**

Le saviez-vous ?

Voici 4 noms de fleurs : *gypsophile*, *azalée*, *hélioïtrophe*, *zinnia*.

Les deux premiers sont féminins, les deux autres sont masculins.

Le prochain rendez-vous du club dictée sera **mardi 17 octobre** à 18h30, dans la salle derrière la mairie. Tous les amoureux de notre belle langue française y sont bienvenus. Vous pouvez vous inscrire sur lidadeale.habarcq@gmail.com.

- **QP1C**

Notre troisième édition de « Questions pour un Champion » va se dérouler **un dimanche** après-midi cette année, le **dimanche 5 novembre**. Vous êtes attendus dès 13h30 à la salle des fêtes d'Habarcq, des équipes de 5 personnes vont être formées et une finale clôturera ce bel après-midi. Parlez-en d'ores et déjà autour de vous et n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Jean-Claude Legrand au 06 89 19 39 36. Vous pouvez aussi venir soutenir les candidats. L'entrée est gratuite.

CS Habarcq :

Comme chaque année, le CS Habarcq organise un loto le **samedi 28 octobre à 19h** à la salle des fêtes d'Habarcq. Vous êtes attendus nombreux.

Aux alentours

Lundi 9 octobre à 18h – Berles Monchel

Programme éco-rénovation et économie d'énergie

Venez découvrir la pompe à chaleur géothermique d'un particulier. Un chauffage efficace qui permet de réduire sa facture d'énergie !

Inscription obligatoire au 03.21.55.92.16

Dimanche 15 Octobre 2017 – Agnez-les-Duisans

Thé dansant animé par Parick Thuillier de 15h à 20h, organisé par l'Association des Anciens Combattants d'Agnez. Sandwichs, tartes, boissons. L'entrée est de 6€.

Salle du Chamet. Réservations au 06 07 82 22 71.



Du 19 au 21 octobre, Izel-les-hameaux - Gren Fest #9

Horaires des messes du mois d'octobre 2017

Samedi	7 octobre ...19h00...	Agnez-les-Duisans	Samedi	21 octobre 19h00	Duisans
Dimanche	8 octobre ...10h30.....	Maroeuil	Dimanche	22 octobre 10h30	Maroeuil
Dimanche	15 octobre .10h30.....	Maroeuil	Dimanche	29 octobre 10h30	Maroeuil
Vendredi	20 octobre .19h00.....	Haute-Avesnes			

Mariage

Lisa GORRIEZ et Fabien RICART le 16 septembre 2017.....70 rue d'Arras

Nous leur présentons tous nos vœux de bonheur.